

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N°2025\_080

Séance du 27 octobre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 27 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

**Présents :**

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, M. Mahmoud BEN KACHOUT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, M. Pascal RENOU, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

**Absents excusés :**

Mme Ingrid LIÉNARD donne pouvoir à M. Jacky DECERS  
M. Louis-Jean de NICOLAÏ donne pouvoir à M. Philippe DELAUNAY  
M. Jean LE GALLET donne pouvoir à Mme Françoise CHANTOISEAU  
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE  
M. Michel NÉRON donne pouvoir à M. Jean-Claude AMY  
M. Jean-Paul TRICOT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU

**Absent :**

Mme Anaïs HERIN

**Secrétaire de séance :** Mme Corinne BOUREL

**Membres :** En exercice : 28  
Présents : 21  
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 31/10/2025  
Reçu en préfecture le 01/11/2025  
Publié le  
ID : 072-200077162-20251027-2025\_080-DE



• **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD SARTHE**

Le Maire informe les membres de l'assemblée que la Communauté de communes Sud Sarthe a adressé son rapport d'activités 2024 suite à son approbation en séance communautaire du 18 septembre dernier.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport » fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2024 :

- **PREND ACTE** dudit rapport de la Communauté de communes Sud Sarthe.

La Secrétaire  
Mme Corinne BOUREL

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 30 octobre 2025.  
Le Maire : Béatrice LATOUCHE**



Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 01/11/2025

Publié le

ID : 072-200077162-20251027-2025\_080-DE

